



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Turquie

Question écrite n° 13023

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la question récurrente des droits de l'homme en Turquie. Selon Amnesty International, dans le cadre de la session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, le gouvernement turc aurait formulé au rapporteur des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, une invitation « de principe ». L'ONG précitée souhaite donc que cette invitation se concrétise dans un délai raisonnable et aspire à ce que le gouvernement turc invite également le groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions ainsi que le rapporteur des Nations Unies sur la torture. Il demande donc au Gouvernement s'il possède des informations en la matière et souhaite connaître les éventuelles démarches engagées par la France sur cette question.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la position de la France vis-à-vis de la Turquie à la commission des droits de l'homme des Nations unies. Comme le sait l'honorable parlementaire, la 54e session de cette commission s'est terminée à Genève il y a quelques semaines. Dans cette enceinte, la France poursuit avec constance le même objectif : inciter la Turquie à coopérer avec les mécanismes de cette commission. A cet égard, la France constate que les autorités turques ont concrétisé leur accord de principe sur la venue du rapporteur sur la torture en l'invitant en novembre 1998. La France s'emploie à inciter Ankara à donner une suite favorable aux demandes de visite du rapporteur sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires ainsi que du groupe de travail sur les disparitions forcées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13023

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 1999

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3375